Le P'tit Saturnin

Noël 2020

Le point sur les travaux
p.4-5

Dossier :
Le rôle des élus en mairie
p.10-11



Jacques a dit... au revoir !
p.7-8



Une distribution gourmande
p.13



La recette des sablés de Noël
p.14

Horaires de la mairie

Lundi : 9h-12h
Mercredi : 14h-17h
Vendredi : 9h-12h

Permanences service urbanisme :
lundi matin et mercredi après-midi.
Jeudi : uniquement sur rendez-vous.

Contact

MAIRIE
Tél. : 05 46 85 11 40

Mail :
mairiesaintsornin@st-sornin.com

Site internet :
saint-sornin.fr

Comité de rédaction

Directeur de publication : Joël Papineau
Responsable de rédaction : M.T Grandillon
Rédaction, mise en page : L'atelier Flaubert,
atelier.flaubert@gmail.com
Comité de rédaction : Joël Papineau, Marie-Thérèze Grandillon, Baudouin Dunoyer de Segonzac, Sylvie Derrien

Sommaire

p.3 Édito

p.4-5 Travaux

p.5 Sécurité

p.6 Environnement

p.7-8 Courrier

p.8 Culture

p.9 Kiosque

p.10-11 Dossier

p.12-13 Échos du Conseil

p.14 Recette

p.15 Numéros importants



Chers administrés,

L'année 2020 restera une année particulière que la génération d'après guerre n'a jamais connue. En ces moments difficiles, la solidarité, plus que jamais, doit s'opérer. Nos aînés, les plus fragiles d'entre nous, doivent être accompagnés ; le CCAS de Saint-Sornin, lors du premier confinement et du plus récent, contacte régulièrement ces personnes, pour les aider, les réconforter.

Les fêtes de fin d'année ont un goût différent des précédentes, certes , mais nous devons être optimistes et positifs dans notre quotidien, pour passer à la nouvelle année, dans les meilleures conditions possibles et dans le respect et la responsabilité de chacun. Nos enfants, nos petits-enfants, vont s'émerveiller le jour de Noël devant leurs cadeaux ! Les grands enfants que nous sommes, aurons également leurs yeux grand ouverts d'admiration de nos têtes brunes et blondes.

Nous ne pouvons pas organiser de vœux à la population en présentiel. Je vous donne rendez-vous début janvier sur notre site Internet et page Facebook de la mairie. D'ores et déjà, je vous souhaite de passer une fin d'année la meilleure possible. Le conseil municipal se joint à moi pour vous présenter nos vœux les meilleurs et les plus sincères pour l'année 2021.

Prenez soin de vous,

Le maire,

Joël Papineau



Un nouvel abri-bus



Le nouvel abris-bus

Un nouvel abri-bus a été implanté sur le parking de la salle des fêtes Éric Chabrerie durant l'automne. Celui-ci permet d'assurer le bien-être et la sécurité des enfants de la commune lors de l'attente du transport scolaire.

Pratique ! Les horaires des différentes lignes de bus de Charente-Maritime sont disponibles sur *transports.nouvelle-aquitaine.fr*. Vous pourrez y consulter et télécharger les documents actualisés en temps réel.

La réouverture de la rue de la Brétèche



Les travaux rue de la Brétèche

Suite à une dégradation d'un mur extérieur au niveau de la rue de la Brétèche, le tribunal administratif a délégué un expert : dans son rapport, ce dernier a demandé la consolidation du bâtiment, afin de sécuriser l'ensemble du site.

À l'issue des travaux, une attestation d'une entreprise agréée doit être délivrée à la mairie par le propriétaire : seule cette condition permettra de réouvrir l'accès à la rue.

Des nouvelles de la fibre optique



Les travaux d'installation de la fibre optique sont en cours au sein de la commune. Elle sera disponible à l'utilisation début 2022.

Pour rappel, la fibre optique permet d'offrir un accès très rapide à internet et à la télévision : le signal lumineux injecté dans la fibre est capable de transporter de grandes quantités de données à la vitesse de la lumière sur plusieurs centaines, voire milliers, de kilomètres.

Un local de pause réaménagé

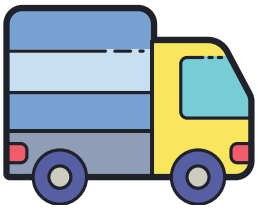
Les espaces des employés de la mairie s'adaptent aux mesures sanitaires ! Un nouveau local de pause a été aménagé dans l'ancienne bibliothèque, en réutilisant les meubles et appareils présents dans l'espace précédent. Plus lumineux mais surtout plus spacieux, il permet de respecter les règles sanitaires en vigueur, notamment au niveau de la distanciation sociale lors des repas.



Le local de pause

Une épicerie ambulante

En 2021, plus besoin de prendre la voiture pour des courses d'appoint ! La mairie a émis un avis favorable à une proposition d'épicerie ambulante sur notre commune (village et hameaux). Ce service proposera des produits de première nécessité ainsi que des produits régionaux venant de producteurs de Charente-Maritime. Une aide précieuse qui va donner un peu de fraîcheur aux personnes non mobiles ou isolées.



Sécurité



Le platane déraciné

Une renversante allée des platanes !

Durant le mois de novembre, un camion de livraison a heurté l'un des platanes de l'allée éponyme, qui s'est déraciné puis s'est couché sur le sol. Par chance, aucun dégât corporel n'a été à signaler.

Après consultation des services du département et d'une entreprise spécialisée dans l'élagage, un courrier a été adressé aux propriétaires riverains afin de conserver une bande de non-labour d'1,50 mètre pour sécuriser l'enracinement des arbres.

Lettre officielle de Gheco urbanistes : plan local d'urbanisme

Après près de 5 ans d'étude, la commune s'apprête à arrêter son projet de Plan local d'urbanisme (conseil municipal programmé début 2021).

La commune avait prescrit en 2015 l'élaboration d'un Plan local d'urbanisme (PLU), qui va remplacer la carte communale. La procédure d'élaboration du PLU a fait l'objet d'une concertation avec la population tout au long des études. Cette concertation se poursuit jusqu'au conseil municipal d'arrêt du PLU, qui tirera le "bilan de la concertation". Un registre de concertation est mis à disposition du public depuis octobre 2015. Deux réunions publiques ont permis à la commune de vous présenter les enjeux du territoire et l'avant-projet de PLU (juillet 2018 et juillet 2019).

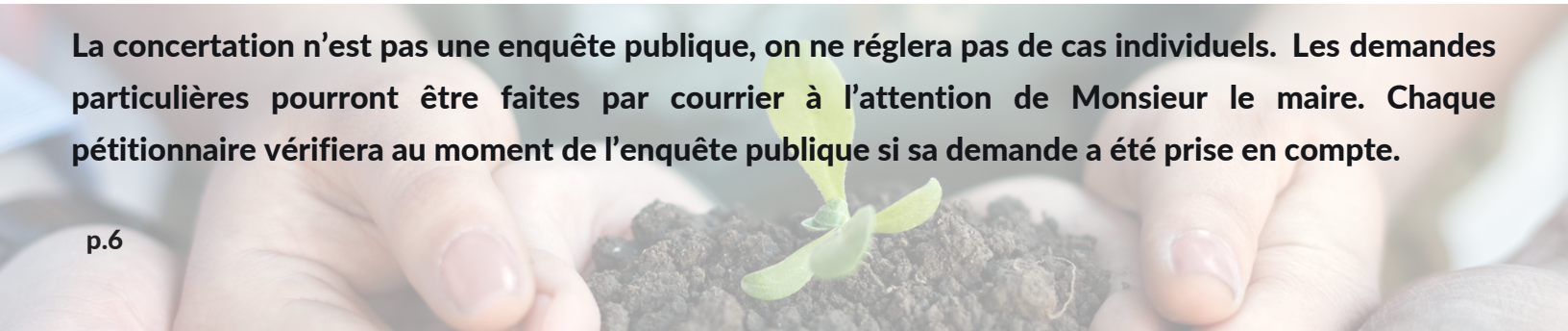
Depuis la dernière réunion publique, le projet a encore évolué, prenant en compte les objectifs du conseil municipal renouvelé, mais aussi :

- le cadre législatif et réglementaire (lois nationales, jurisprudences...),
- les avis des représentants de l'Etat (Préfet, DTm...), des administrations et services qui sont associés aux études (Département, chambres consulaires, communauté de communes du Bassin de Marennes...)
- les démarches et projets supra-communaux : Schéma de cohérence territoriale (SCOT), Opération «Grand Site», schéma d'itinéraires vélos,...
- l'obligation de modérer de manière significative, la consommation d'espaces agricoles et l'étalement urbain.

Vous pouvez également prendre connaissance des études et éléments d'avant-projet mis à disposition du public régulièrement depuis 2015, en mairie, aux heures d'ouverture habituelles :

- la délibération prescrivant l'élaboration du PLU
- les compte rendus de la commission PLU et des réunions des « Personnes Publiques Associées » (adminsitrations)
- le Porter à Connaissance du Préfet
- différents supports de travail et d'études (diagnostics, cartes agricoles, ...)
- les compte rendus et supports de présentation des 2 réunions publiques
- les 2 Projets d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) : le 1er débattu en conseil d'octobre 2017 et le 2e, actualisé et complété, débattu en conseil de septembre 2020.

Nous vous invitons à venir consulter le dossier de concertation et à apporter votre contribution au projet communal via le registre de concertation ou par courrier à Monsieur le Maire.



La concertation n'est pas une enquête publique, on ne réglera pas de cas individuels. Les demandes particulières pourront être faites par courrier à l'attention de Monsieur le maire. Chaque pétitionnaire vérifiera au moment de l'enquête publique si sa demande a été prise en compte.

Au revoir Jacques, « le magnifique »

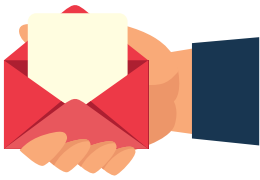


Jacques Mangot, surnommé "Jacques le magnifique"

Jacques Mangot, responsable du service technique, nous quitte pour vivre une nouvelle aventure en retournant dans les Hauts-de-France, ses terres d'origines. Un départ chargé d'émotion pour l'ensemble du personnel et des élus !

« Une équipe municipale est constituée d'élus, mais également de salariés. L'ensemble forme un équipage, avec des rôles respectifs dont le capitaine est le maire, qui doit tracer la voie et emmener son navire à bon port en traversant des mers tumultueuses », explique Joël Papineau. « L'un des membres d'équipage, Jacques Mangot, nous quitte pour de nouveaux horizons. Je tiens personnellement à le remercier pour le travail effectué au cours de ces sept dernières années basées sur la confiance, la transparence, la simplicité et la franchise. Je vous souhaite, Jacques, bon vent ! N'oubliez pas, à l'occasion, de tirer à bord sur Saint-Sornin. »

Merci à Jacques pour son émouvant courrier !



« Monsieur le Maire,

Arrivée en 2013 à St Sornin dans le cadre d'un contrat unique d'insertion, vous n'avez pas hésité, dès votre première élection en 2014, à me stagiairiser puis à me titulariser au sein de votre commune. Merci monsieur le maire de cette confiance.

J'ai toujours essayé de faire le maximum dans les missions qui m'étaient attribuées.
Ma participation aux manifestations culturelles et cérémoniales de la commune m'a permis de connaître un peu plus la vie du village et ses habitants. Ce village où vous avez su redonner un cadre de vie exemplaire. En commençant par le fleurissement, le mobilier urbain, la rénovation de la voirie et des bâtiments, les illuminations de Noël... et j'en oublie.

L'achat d'outillages, de nouvelles machines pour les espaces verts, de vêtements de travail et les équipements de protections individuelles, nous a permis de mieux travailler : avec plus de facilité et en toute sécurité. D'autres diront "oui mais nous dans le temps c'était la binette, le balai et la brouette", moi je répondrai qu'il faut vivre avec son temps, évoluer, innover, et toujours avancer.

Un village qui n'investit pas dans ce que je viens de citer est un village qui meurt petit à petit. Vous avez une belle commune Monsieur le maire, et les personnes qui passent dans St Sornin nous disent souvent "Quel beau village".

Je retourne dans les Hauts de France, rejoindre mes proches qui me manquent beaucoup. Je tiens à remercier les adjoints, les conseillers, mes collègues de travail, les artisans qui m'ont toujours aidé ou dépanné dans une entente cordiale et amicale sans oublier les habitants de Saint-Sornin. Voilà, j'ai vécu une expérience enrichissante dans une belle région où il fait bon vivre. Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et prenez soin de votre santé.

Jacques,
alias le magnifique ».

Culture

Tour de France 2020 : une fresque géante !

À l'occasion du Tour de France, une fresque de 2400 mètres carrés a été réalisée par l'artiste plasticien Benoît Hapiot. Située devant la carrière Gaïa, elle marquait tout en couleurs et symboles le 71ème kilomètre de l'étape entre Le Château d'Oléron et Saint-Martin-de-Ré.



© Crédit photo : Marin Guibal

SAINT-SORNIN

Une star du tennis féminin à Saint-Sornin

Saint-Sornin a compté durant une dizaine de jours une star du tennis mondial féminin dans ses résidents. La joueuse autrichienne Tamira Pascek, qui participait à l'open de Saint-Palais était hébergée chez Mickaël Duranceau, un habitant du village. Intervieweur sur les tournois internationaux, il s'est lié d'amitié avec la joueuse il y a plusieurs années déjà. Tamira qui est âgée de 28 ans, se relève de blessure grave qui l'a tenue éloignée des courts plusieurs années. Elle retrouve sa forme petit à petit et elle a été battue en quart de finale à Saint-Palais en retrouvant de bonnes sensations.

Il faut dire que le parcours de Tamira est tout à fait exceptionnel. « J'ai commencé à frapper la balle à l'âge de 4 ans, j'ai été la plus jeune joueuse au monde à disputer la Fed Cup qui est l'équivalent féminin de la Coupe Davis. J'avais 14 ans et j'ai rencontré en quarts de finale l'équipe de France composée entre autres d'Amélie Mauresmo, Nathalie Dechy et Virginie Razzano. J'ai disputé tous les tournois mondiaux, les jeux olympiques de Londres et j'ai été classée 26e joueuse mondiale avant ma blessure ». Elle est venue frapper quelques balles sur le court flambant neuf de Saint-Sornin mis à sa disposition par la commune.

Daniel Feixes



Tamira Pascek est une spécialiste du revers à deux mains. PHOTO DANIEL FEIXES

Article de Daniel Feixes (Sud-Ouest disponible en mairie) sur la venue de Tamira Pascek à Saint-Sornin





DR

Atelier sur le rôle de l'élevage dans la préservation du paysage.

Alors que le lancement d'une Opération Grand Site est envisagé sur le marais de Brouage, la question du paysage était au cœur des débats du 3e Parlement du marais le 18 septembre dernier à Soubise.

Un article sur le grand projet du marais de Brouage est à retrouver dans votre dernier n°du Vert & Bleu (distribué dans votre boîte aux lettres ou disponible au secrétariat)

Le rôle des élus en mairie

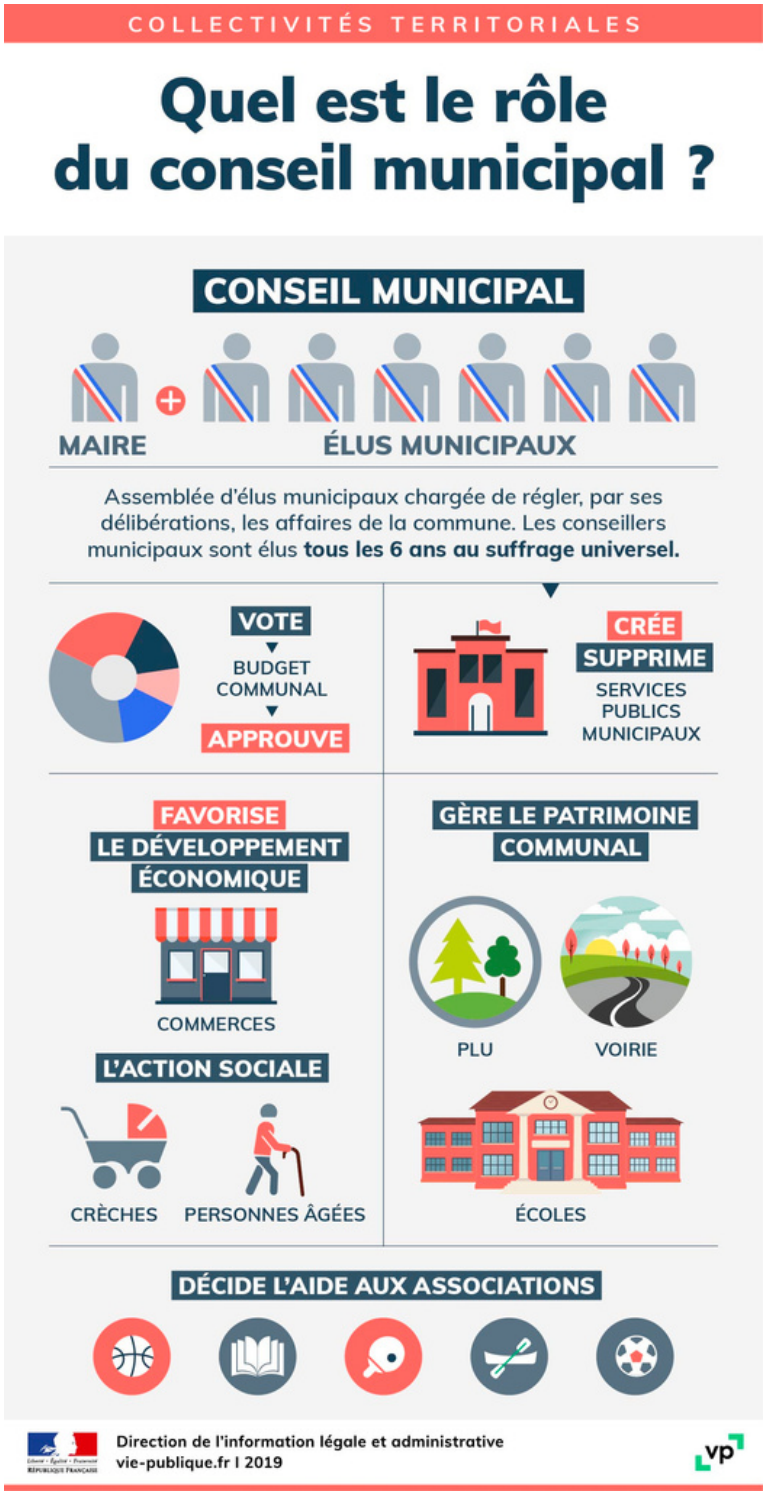
Depuis 2020, de nouveaux conseils municipaux ont pris la relève dans l'ensemble des villes et villages français, et ce pour une durée de 6 ans : si la passation de pouvoir a été retardée en raison du confinement du printemps dernier, les nouveaux élus du conseil municipal de Saint-Sornin ont eu le temps de s'installer et de prendre leurs marques durant ce dernier semestre. Une étape particulièrement enrichissante, qui permet à chacun et chacune de se créer des repères, d'échanger avec les conseillers sortants, et de découvrir l'engagement qu'un élu doit avoir auprès de sa commune.

Mais, d'ailleurs, quel est le rôle des élus en mairie ?
Ont-il des engagements spécifiques à respecter ?

Les élus sont les représentants des citoyens, dans les différentes collectivités territoriales (mairies, communautés de communes...). Ils sont élus dans le but d'agir pour l'intérêt local : à ce titre, ils doivent respecter une charte officielle.



1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, probité et intégrité ;
2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier ;
3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote ;
4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins ;
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions;
6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné ;
7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.



Cette infographie, présentée sur le site officiel "Vie publique", permet de résumer le rôle de l'ensemble du conseil municipal.

Au sein de votre commune, le conseil est composé :

• du maire, Joël Papineau, exécutif de la commune et agent de l'état ;

• de 3 adjoints : Marie-Thérèze Grandillon, Cédric Leturcq et Laurence Faney. Chacun d'entre eux se voit confier des délégations correspondant à des missions organisées par grande thématique. Les adjoints de la commune assurent, tout comme le maire, des permanences afin d'accueillir les administrés et travailler de manière régulière.

• de 4 conseillers municipaux : Fabien Geny, Sylvie Derrien, Thierry Laval et Patricia Certain. Ils participent au conseil municipal mais également à certaines commissions.

Le conseil municipal doit obligatoirement se réunir une fois par trimestre, et l'ensemble des sujets abordés lors de chaque conseil est partagé avec les administrés par le biais de compte-rendus, afin d'établir une communication transparente. Vos conseillers sont vos représentants directs : comme le cite la charte de l'élu (p.10), ils sont à votre écoute. N'hésitez pas à les contacter auprès du secrétariat pour toute remarque ou suggestion : la vie d'un village avance grâce à l'implication de chacun et chacune, parce qu'ensemble, on voit plus loin !

Les derniers échos du conseil municipal

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une première réunion a eu lieu avec les maires du Gua et de Nieulle-sur-Seudre pour relancer l'étude d'une police municipale commune. Lorsque le dossier sera avancé, une réunion des trois conseils municipaux sera organisée pour présenter le projet et le fonctionnement.

- L'acte administratif concernant la rétrocession des fossés et des chemins, par l'association foncière Nieulle Saint Sornin à la Commune, est prêt à être signé par M. LABBE et les Maires respectifs ;
- monsieur le Maire exprime le souhait que les informations de l'association des Maires de France et de l'Association des Maires Ruraux de France soient transmises aux conseillers ;
- transport scolaire : Monsieur le maire a adressé un mail à la Région pour leur faire part du déplacement de l'arrêt « La Seigneurie » et l'installation d'un abri bus sur ce nouveau point de ramassage ;
- monsieur le maire précise à monsieur LETURCQ que les fossés sur la RD 728, près du mur de monsieur LEGER sont gérés par le Direction des Infrastructures du Conseil départemental ;
- monsieur le Maire précise que les conseillers municipaux sont invités à toutes les commissions et que dans la mesure du possible les créneaux horaires seront adaptés ;
- Téléthon : Madame GRANDILLON informe le conseil qu'elle a été contactée par monsieur Alain MASSE, responsable secteur pour le téléthon, qui propose une réunion intercommunale, Saint Sornin, Nieulle, le Gua….afin qu'une animation commune extérieure soit mise en place.
- en l'absence de moyens pour assurer un entretien respectant les protocoles sanitaires et devant l'augmentation du nombre de cas positifs y compris sur notre territoire, le conseil municipal décide de ne pas réouvrir la salle des fêtes.
- local communal : travaux en cours.



Une commemoration du 11 novembre particulière

La commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918 a malheureusement eu lieu sans public pour respecter les consignes de l'État et les règles sanitaires.
Seuls ont été conviés les personnes qui officient régulièrement, ainsi que les élus et représentants des anciens combattants. Nous espérons pouvoir vous retrouver nombreux et nombreuses dès l'année prochaine, pour cette commémoration qui marque notre Histoire nationale.







Distribution de cadeaux de Noël pour les anciens...

Cette année 2020 nous a démontré qu'il est essentiel de prendre soin les uns des autres : plus que jamais, nous nous sommes rendus compte que la bienveillance est un véritable baume pour le coeur. Les colis de Noël destinés aux anciens ont été distribués (masqués !), et comportaient de nombreux mets à déguster : savoureux chocolats, biscuits, délices salés... De quoi terminer le mois de décembre et débuter 2021 avec gourmandise.



... et pour les enfants !

La commune offre un bon d'achat de 15€ à chaque enfant jusqu'à 11 ans, valable à la Librairie des Pertuis de Marennes, afin de profiter d'instants de lecture.

Les sablés de Noël



Préparation : 15 min.

Cuisson : 10 min.

Source : marmiton.org

1. Battre le beurre pour qu'il devienne presque mousseux.
2. Ajouter les oeufs, le sucre et battre pendant 10 min.
3. Ajouter la farine et le zeste et former une pâte à la main, faire une boule et mettre un peu au frigo si on a le temps.
4. Préchauffer le four à 150°C (thermostat 5).
5. Sortir la pâte du frigo et la dérouler sur 1/2 cm d'épaisseur.Avec des formes d'emporte-pièce de motifs de Noël, découper des petits biscuits et les déposer sur une plaque garnie d'une feuille de papier sulfurisé (ou à défaut de papier alu).
6. Recouvrir chaque biscuit d'un peu de jaune d'oeuf. La pâte donne environ 3 plaques de four.
7. Faire cuire 10 min environ.
8. Les biscuits finissent de sécher après les avoir sortis du four, donc ne pas s'étonner s'ils sont encore un peu mous à la fin de la cuisson.

Vous avez testé la recette ? N'hésitez pas à nous envoyer vos plus belles photos sur la page Facebook de la mairie !

Numéros importants

URGENCES

· Police : 17
· Gendarmerie : 05 46 85 00 19
· Pompiers : 18
· SAMU : 15

SERVICES PUBLICS

· Trésor Public de Marennes : 05 46 85 14 15
· Centre des Impôts : 0820 234 252
· Préfecture : 05 46 27 43 00
· Sous-Préfecture : 05 46 87 08 08
· Communauté de Communes : 05 46 85 98 41

AUTRES SERVICES UTILES

· CAF : 0820 251 710
· Pôle Emploi : 0811 550 117
· CPAM de Rochefort : 0820 904 144
· Conciliateur : 05 46 85 66 39

SERVICES D'AIDES MÉDICALES, SANITAIRES & SOCIALES

· Centre antipoison : 05 56 96 40 80
· Enfance maltraitée : 119
· Violence conjugale : 0810 012 014
· Protection aux personnes âgées : 0800 020 528
· Cancer info service : 0810 810 821
· Drogue info service : 0800 231 313
· Sida info service : 0800 840 800
· Assistante sociale : 05 46 85 09 87

DÉCHETTERIES

· Le Bournet : 05 46 85 41 37
· La Madeleine : 05 46 02 51 43

CHENIL—SPA (Saintes) : 05 46 93 47 65

SAINT-SORNIN TAXI : 05 46 93 33 53
06 08 92 31 86


LACUS DUORUM CORVORUM
Meutreul
Champagné
St Michel
Chanvre
Marans
Marcilly
Nieul
Esnandes
Villedoux
Longèves
Nuaillé
St Martin
l'Houmeau
la Tasque
Vernes
Dompierre
la Lea
Périgny
St Rogatien
la Jarne
la Jarrie
Aitre
Angoulins
Bouhet
Virson
Mortagne
Taire
le Theu
Marancennes
Ballons
Ciré
Andilliers
Châtelaillon
Montmeillan
Ventron
Peruil
MURO
Touras
ORA CANENTELLI
Moragne
Lussant
Tauranum
Archingeay
ULIARIUS
St Pierre
Beaugeay
la Vallée
Bords
Agonnay
Mere
St Agnant
Pont
St Fort
Penthalabium
St Saturnin
PROMONTORIUM SANTONUM
St Just
St Sulpice
Arnotte
Arvert
Corme royal
St Sornin
Chaillevette
Saujon
St Augustin
Breuillet
St Sulpice
PORTUS SANTONUM